N°15194*01	**FAC OSTREICOLE 2013** **Fonds d'allègement des charges** **Surmortalité Ostréicoles 2013** **Formulaire de demande d'aide**	FranceAgriMer

Date limite de dépôt des dossiers à la DDTM : 15 octobre 2014

Références :

Décision FRANCEAGRIMER INTV-GECRI-2014-49
Aide notifiée à la Commission européenne au titre des aides d'Etat
Ce dispositif fait l'objet d'une notification préalable à la Commission européenne. Le versement de cette aide ne pourra être effectué qu'après accord de la Commission sur le régime d'aide proposé.

Rappel des conditions d'accès à la mesure :

- Peuvent bénéficier de cette mesure les exploitations ostréicoles ayant pour objet l'exploitation d'une concession ostréicole.
- Le chiffre d'affaires ostréicole de l'exploitation doit être au moins égal à 50% du chiffre d'affaires total de l'exploitation au regard du dernier exercice comptable clôturé,
- Le taux d'endettement de l'exploitation doit être au minimum de 30 % au 31 décembre 2013. Pour les exploitations au forfait, le taux d'endettement doit être au minimum de 10%.
- L'exploitation présente une perte exceptionnelle de son stock de naissains, de ½ élevage ou d'adultes d'au moins 50 %, après déduction d'une perte « naturelle », qui est de 10 % pour chaque stade d'élevage à l'exception des élevages en eaux profondes où ce taux est porté à 30 %.
- L'exploitation doit être à jour de ses cotisations professionnelles obligatoires (CPO) qu'elles soient régionales ou nationales, y compris les CPO promotion, dues au moment du dépôt de la demande.

1 – DEMANDEUR

N°Siret (obligatoire) |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___| N°PACAGE |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

NOM de la SOCIETE.....

STATUT JURIDIQUE de la société :……

Nombre d'exploitations regroupées dans le cas de GAEC : ……

Nom ou raison sociales des exploitations regroupées au sein du GAEC : ……
……..

Adresse du siège de l'exploitation :.....

Code Postal : .....…..... **Commune:**.....

2 – JEUNES OSTREICULTEURS ET RECENTS INVESTISSEURS

☐ **Jeune ostréiculteur =** exploitant installé, avec ou sans aide, depuis moins de cinq ans à la date de parution de la circulaire mettant en place le dispositif et qui avait moins de 40 ans au moment de son installation.
☐ **Récent investisseur =** exploitant qui a été bénéficiaire d'aides publiques à l'investissement depuis moins de trois ans et/ou qui a contracté un prêt professionnel à long et/ou moyen et /ou court termes d'une durée supérieure ou égale à 3 mois depuis moins de trois ans à la date de parution de la décision.

3- CRITERES D'ELIGIBILITE

☞ **Taux de spécialisation**

Production	Chiffres d'affaires*- Exercice : ……/……/……
A – Chiffre d'affaires total	…….. €
B –Chiffre d'affaires production ostréicole	…….. €
Taux de spécialisation (B/A)	…… %

* Au regard du dernier exercice clos

☞ **Taux d'endettement**

Exploitations au réel : Le taux d'endettement est défini comme le rapport entre le total des dettes hors emprunts fonciers et la valeur de l'actif hors foncier au 31/12/2013. Il doit être au minimum de 30%.

Exploitations au forfait : le taux d'endettement, apprécié sur la base du ratio annuité/chiffre d'affaires, doit être au minimum de **10 %**.

REEL	FORFAIT
Valeur totale des dettes : .....€ Valeur totale de l'actif : .....€ **Taux d'endettement ……%**	Annuités : .....€ Chiffre d'Affaires (dernier exercice) : ..... € **Taux d'endettement ……%**

☞ **Perte exceptionnelle du stock de naissains, de ½ élevage ou d'adultes**

Taux de perte exceptionnelle du stock de naissains, de ½ élevage ou d'adultes après déduction d'une perte « naturelle » de 10% pour chaque stade d'élevage (ou 30 % pour les élevages en eaux profondes) :	……**%**

Dans le cas où les données ont été fournies par un centre comptable :

Nom du centre comptable et du comptable responsable : _____

J'atteste sur l'honneur de la sincérité des éléments renseignés ci-dessus

Signature et cachet du centre comptable :

Si les données comptables ne sont pas certifiées par un centre comptable (cas des exploitations au forfait), des documents justificatifs doivent être joints pour justifier les valeurs renseignées dans le tableau ci-dessus. Une attestation sur l'honneur pourra être demandée au demandeur.

4-DEMANDE D'AIDE

Je demande à bénéficier d'une aide à l'allègement des charges financières dans le cadre de la mesure FAC ostréicole 2013 soumise aux conditions suivantes :

- ☞ La prise en charge porte sur une partie de l'annuité 2013 des prêts bancaires professionnels à court, moyen et long termes (hors prêts fonciers), d'une durée supérieure ou égale à 3 mois, bonifiés et non bonifiés.
- ☞ La prise en charge est limitée au montant des intérêts 2013.

Je m'engage à fournir à la DDTM les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier.

J'autorise mon (mes) établissement(s) de crédit(s) et mon centre comptable à communiquer à l'administration tous les éléments nécessaires à l'étude et au contrôle éventuel de mon dossier.

J'atteste sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes,
- Avoir pris connaissance de la décision FRANCEAGRIMER INTV-GECRI-2014-49
- n'avoir fait qu'une seule demande d'aide,
- être à jour de mes obligations fiscales,
- avoir perdu au moins 50% du stock de naissain, de demi-élevage ou d'adultes dans mon exploitation, après déduction d'une perte naturelle qui sera de 10 % pour chaque stade d'élevage, à l'exception des élevages en eau profonde où ce taux est porté à 30 %,
- être à jour des cotisations professionnelles obligatoires (CPO) qu'elles soient régionales ou nationales, y compris les CPO promotion, dues au moment du dépôt de la demande.

A_____**, le**_____ (obligatoire)

Signature du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés pour les GAEC :

Pièces à joindre pour l'instruction du dossier par la DDTM :

Pièces	Pièce jointe
Le formulaire de demande d'aide signé par le bénéficiaire et comportant les données comptables (ou données comptables annexées au formulaire) certifiées par le centre de gestion agréé ou un expert comptable (signature, qualité du signataire et cachet)	☐
Une extraction de l'annuité 2013, détaillée par prêt (précisant : nature, durée, intérêts et capital, selon le modèle annexé au formulaire de demande d'aide, **annexe 2**) et précisant le nom du demandeur. Ces éléments doivent être certifiés par l'établissement bancaire (le nom, la signature, la qualité du signataire ainsi que le cachet de l'établissement sont indispensables).	☐
La déclaration annuelle de production : les producteurs doivent déposer auprès de leur direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) une déclaration annuelle de production, correspondante à l'année antérieure au sinistre (2012/2013), conformément au décret n°83-228 du 22 mars 1983 modifié fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines. Le modèle de déclaration de production se trouve à l'annexe IV de l'arrêté du 6 juillet 2010 portant approbation du cahier des charges type des autorisations d'exploitation de cultures marines sur le domaine public maritime	☐
La déclaration de perte ou la déclaration de surmortalités 2013 conformément à l'arrêté du 4 novembre 2008 relatif aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture et relatif à la prévention de certaines maladies chez les animaux aquatiques et aux mesures de lutte contre ces maladies. La déclaration doit être parvenue en DDTM au plus tard le 31/12/2013.	☐
Attestation de quitus du CNC et du (ou des) CRC en fonction de la localisation de ses concessions indiquant qu'il est à jour de l'ensemble des cotisations dues pour la structure l'ayant délivré (CNC et CRC).	☐
Le cas échéant, le pouvoir (**annexe 1** du formulaire de demande d'aide)	☐
Relevé d'identité bancaire ou IBAN au nom du demandeur (exploitant individuel ou société)	☐
Les données comptables (si non renseignées sur le formulaire) certifiées par le centre de gestion (cachet, signature)	☐
Dans le cas des exploitations au forfait dont les données comptables ne sont pas certifiées par un centre de gestion ou un expert comptable, des documents justificatifs doivent être joints pour justifier les valeurs renseignées dans le formulaire de demande	☐
Dans le cas d'une exploitation au forfait fiscal, une notification du forfait par l'administration et une déclaration sur l'honneur du demandeur. Dans le cas où les données comptables ont été certifiées par un centre de gestion agréé ou un expert comptable, ces documents ne sont pas obligatoires	☐

Toute fausse déclaration entraînera l'annulation d'une éventuelle attribution.
(Art. 22. II de la loi 68-690 du 31/07/68 : "quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la déclaration exigée en vue d'obtenir de l'état un paiement ou avantage quelconque indû pourra être puni d'un emprisonnement et d'une amende")

ANNEXE 1

POUVOIR

Objet : Fac – Allègement des charges financières 2013 des exploitations ostréicoles victimes des surmortalités de naissains, de demi-élevages ou d'adultes.

Je soussigné,

N°Siret (obligatoire) |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___| N°PACAGE |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

Nom et Prénom : _____

_____

Adresse *(domicile)* : _____

Code postal : |___|___|___|___|___| **Commune :** _____

Si l'adresse du siège d'exploitation est différente, précisez : _____

donne pouvoir à

(type société) _____

N°Siret (obligatoire) |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___| N°PACAGE |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

Adresse : _____

Code postal : |___|___|___|___|___| **Commune :** _____

de prendre en compte, dans sa demande de prise en charge des intérêts, les annuités 2013 relatives à des prêts dont je suis titulaire à titre individuel afin que ne soit réalisé qu'un seul versement sur le compte de la société.

Les prêts concernés sont les suivants :

Prêt concerné	Montant annuité 2013	Etablissement de crédit

En délivrant ce pouvoir, je m'engage à ne pas effectuer de demande à titre individuel pour le même objet.

Fait à ……., le …….

Nom, Prénom :

Signature :

ANNEXE 2

FAC OSTREICOLE 2013

PRETS BANCAIRES PROFESSIONNELS COURT, MOYEN ET LONG TERME (HORS PRETS FONCIERS)
D'UNE DUREE SUPERIEURE OU EGALE A 3 MOIS, BONIFIES ET NON BONIFIES

Titulaire du prêt :

N° du prêt	Date de réalisation	Durée du prêt	Nature du prêt (destination du financement)	Capital 2013	Intérêt 2013	Annuité 2013 (capital + intérêt)
			TOTAL			

Fait à le

Nom et qualité du signataire
Cachet et signature de l'organisme bancaire